

AVIS D'ATTRIBUTION CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Le Port autonome de Strasbourg a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre d'occupation autorisant la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur souterrain sur le domaine public et privé portuaire, dans le secteur de la rue de Rouen à Strasbourg (67000), en application des dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Cette publicité a consisté en une publication sur le site internet du Port autonome de Strasbourg (www.strasbourg.port.fr) du 21 juin au 2 août 2023.

A l'issue de la procédure de publicité, la société Réseau du Port Autonome de Strasbourg - R-PAS, société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg, sous le n° 887 533 008, et ayant son siège social 14, Place des Halles à Strasbourg (67000), est la seule à avoir présenté sa candidature.

Le Port autonome de Strasbourg et la société R-PAS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire en date du 22 décembre 2023, portant sur la mise à disposition de la partie souterraine d'emprises foncières sur le secteur ci-dessus énoncé, pour une période courant du 18 août 2023, date de démarrage des travaux de la quatrième branche de réseau, au 31 décembre 2044.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél: 03.88.21.78.01

e-mail: accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.